



Numéro 55 - 4 avril 2017

## CTL du 04/04/2017

### COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

#### Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. RAYMON, M. PAILLET, M. ORLIANGES, Mme GIGUET, M. GARBUNOW

#### Représentants des personnels :

**CGT- Finances Publiques :** M.HINDERSCHID (T), M.BRUN (T), Mme BESSON-BRILLANT (S),

**FO Finances Publiques :** M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BOURGADE (S)

**SOLIDAIRES FINANCES :** M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T), Mme ESCURE (S),

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire -adjoint : M. HINDERSCHID (CGT)

Chaque organisation syndicale lit une déclaration liminaire, celle de la CGT est retranscrite en dernière page.

M. MORICEAU constate que les sujets évoqués dans ces déclarations liminaires correspondent aux points à l'ordre du jour de ce CTL, notamment le nouveau règlement intérieur. Il indique qu'il répondra aux problèmes évoqués au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

#### I- Approbation des procès verbaux des réunions des 5 et 13 janvier 2017 (pour avis) :

Sans observation particulière, ces deux procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

#### II- Approbation du règlement intérieur actualisé du CTL( pour avis):

M. MORICEAU présente les modifications apportées au règlement intérieur du CTL. Dorénavant, les suppléants ne seront plus convoqués mais seulement informés de la tenue du CTL ; de fait, leurs frais de déplacements ne seront plus remboursés. Le temps de préparation et de compte-rendu est réduit à une demi-journée sans pouvoir excéder

deux jours compte-tenu de la durée prévisible de la réunion. Ces modifications sont liées aux contraintes budgétaires. L'objectif est de faire des économies sur les frais de déplacement, quant à la durée des autorisations d'absence, ce n'est pas pour lui un sujet, sa priorité étant de conserver la bonne qualité du dialogue social local. Ces modifications du règlement intérieur, imposées par le Directeur Général, ne sont ni négociables ni amendables.

M. HINDERSCHID (CGT) s'insurge de cette conception du dialogue social qui consiste à faire émettre un avis aux organisations syndicales pour ne pas en tenir compte.

M. BRUN (CGT) s'insurge à son tour : « il est inadmissible de changer les règles en cours de partie ! Ce n'est pas du dialogue social mais une décision autoritaire et arbitraire ».

M. MORICEAU estime que ce n'est pas parce qu'on ne peut modifier ce règlement intérieur qu'on ne peut pas en discuter.

M. BRUN (CGT) affirme que c'est faire fi du rôle des organisations syndicales au sein des instances lorsque l'on sait qu'elles tirent leur légitimité d'un taux de participation proche des 90 % aux élections professionnelles.

M. HINDERSCHID (CGT) constate que cette décision de notre Directeur Général, dans le contexte actuel des élections présidentielles, s'inscrit dans le cadre de la suppression des corps intermédiaires souhaitée par bon nombre de candidats, corps intermédiaires dont font partie les syndicats.

En cela, M. BRUN (CGT) réaffirme que les lignes directrices sont bel et bien une vision politique de ce que doit être la DGFIP, tant en matière de règles de gestion que de moyens de fonctionnement.

M. MORICEAU estime que les lignes directrices ne sont qu'une mise en forme de ce qui se fait et qu'il faut s'adapter aux contraintes en effectifs et budgétaires. Il admet enfin qu'il y a une volonté politique et constate que si nous n'avons pas toujours la même vision des choses, on peut en partager le diagnostic.

M. BRUN (CGT) rappelle que la CGT a toujours soutenu cette analyse.

M. MORICEAU soumet cette proposition au vote.

VOTE : 6 CONTRE (CGT-FO-Solidaires)

### **III – Projet d'arrêté relatif aux services chargés de la publicité foncière et aux services chargés de l'enregistrement (pour avis):**

M. RAYMON présente le projet d'arrêté relatif aux services chargés de la publicité foncière et aux services de l'enregistrement qui permettra d'assurer une assise juridique solide au fonctionnement du SPFE, cela consiste à transférer au comptable du SIE d'Aurillac la charge d'établir les avis de mise en recouvrement des droits et pénalités dus à raison d'une déclaration ou d'un acte qui aurait dû être déposé au SPFE ou d'un contrôle.

M. BRUN (CGT) déplore qu'une fois de plus on ait fait passer la charrue avant les bœufs ! En effet, il s'agit de pallier aux difficultés de déploiement de l'application FIDJI recouvrement qui est d'ores et déjà reportée en 2019, au plus tôt. Ne s'agit-il pas là de marquer le pas en attendant l'étape suivante qui consisterait en la régionalisation des SPFE.

M. MORICEAU estime qu'il s'agit là plutôt de prioriser les chantiers en cours dont le prélèvement à la source.

M. MORICEAU soumet cette proposition au vote.

VOTE : 6 CONTRE (CGT – FO – Solidaires)

### **IV-Exécution budgétaire 2016 (pour info) et Budget prévisionnel 2017(pour avis):**

M. GARBUNOW présente l'exécution budgétaire 2016. Il indique que dans un premier temps, le budget a été amputé de 54.000 € pour se voir abonder en fin d'année de 35.000 €. L'intégralité des moyens alloués a été consommée.

M. GARBUNOW présente le budget prévisionnel 2017 dont la dotation globale de 888.182 € accuse une baisse de 10 % (environ 100.000 €), il précise que nationalement la baisse est en moyenne de 6,7 %.

M. HINDERSCHID (CGT) constate qu'il s'agit là d'une nouvelle réduction des moyens de fonctionnement, les économies réalisées les années précédentes ont mis les services en grande difficulté.

Jusqu'où va-t-on aller dans la dégradation des conditions de travail ?

M. MORICEAU pense que des économies sont encore réalisables sur les postes affranchissement et reprographie par l'utilisation de « clic'esi » et l'édition et l'envoi des avis des sommes à payer des collectivités par les centres éditiques.

M. MORICEAU soumet cette proposition au vote.

VOTE : 6 CONTRE (CGT – FO – Solidaires)

## **V-Point d'information sur la préfiguration du télétravail (pour information) :**

Mme GIGUET fait un point d'étape sur la préfiguration du télétravail à la DDFIP du Cantal. Trois candidats ont été retenus : Eric Bastien, Fabrice Meunier et Jimmy Boyer. Au 24 mars, seul M Eric Bastien télétravaille, un jour par semaine, il se dit très satisfait du dispositif. Pour les deux autres candidats, la mise en place est toujours en cours suite à des problèmes d'accès aux applications et d'habilitations informatiques.

M. BRUN (CGT) rappelle que les conventions ont été signées au 1<sup>er</sup> février ; pour ces deux collègues, deux mois après, rien ne fonctionne.

M. JOUVE pense que les problèmes informatiques avaient été sous-estimés.

M. HINDERSCHID (CGT) constate, qu'une nouvelle fois, on a mis en place un système sans avoir réellement anticipé. Est-il raisonnable de généraliser ce dispositif au 1<sup>er</sup> septembre comme prévu ?

M. JOUVE rappelle que cette généralisation peut être retardée.

M. MORICEAU précise que le Cantal n'est pas le seul département préfigurateur et que, compte tenu de notre faible nombre de participants, le retour d'expérience de notre département ne constitue pas un élément décisif pour la généralisation ou non du télétravail.

M. BRUN (CGT) rappelle l'opposition de la CGT Finances Publiques à la mise en place du télétravail compte tenu de ses conditions d'application.

## **VI- Questions diverses :**

M. HINDERSCHID (CGT) demande que l'imprimante dédiée aux organisations syndicales soit réinstallée au bâtiment Q.

M. MORICEAU préconise l'installation de cette imprimante au 1<sup>er</sup> étage pour la CGT et FO, le local syndical Solidaires étant situé au rez-de-chaussée, un code utilisateur sera donné à cette organisation afin de réaliser ses travaux d'impression sur le mopieur le plus proche.

Mme GIGUET suite à une interrogation de FO indique qu'un seul service civique a été recruté au SIP d'Aurillac. Sur les sites de St-Flour et Mauriac, le recrutement n'a pu se faire faute de candidat.

M. HINDERSCHID (CGT) demande quelle sera la durée du contrat, le niveau de rémunération, le temps de travail et son domaine d'activité.

M. MORICEAU tient à préciser que s'il n'était pas favorable à ce dispositif, les difficultés des services et la mise en place du prélèvement à la source l'ont conduit à changer d'avis.

Mme GIGUET précise que cette personne est embauchée à compter du 6 avril 2017 pour 8 mois à raison de 24 h hebdomadaires avec une rémunération d'environ 600 €. Elle suivra une formation d'une semaine à Clermont-Ferrand et sera amenée principalement à aider les usagers pour leurs déclarations en ligne. Elle aura pour tuteur M. GALLOT.

M. BRUN (CGT) rappelle que la CGT Finances Publiques est opposée à ce type de recrutement. Il estime que ce système relève de l'exploitation. La direction locale envisage-t-elle une suite à ce contrat ?

M. MORICEAU indique que la direction locale fera tout son possible pour accompagner cette personne dans la préparation de concours.

M. HINDERSCHID (CGT) signale que cette personne remplit toutes les conditions pour un recrutement PACTE et que cela serait la meilleure des solutions à mettre en œuvre.

M. MORICEAU admet que cela constitue la meilleure solution à lui offrir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

Vos élus au CTL  
Daniel HINDERSCHID, Patrice BRUN, Claudette BESSON-BRILLANT



## DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT FINANCES PUBLIQUES AU CTL DU 4 AVRIL 2017

Monsieur le Président,

Le directeur général a décidé de mener une attaque sans précédent contre le dialogue social en diminuant les temps de préparation, de compte rendu et en ne prenant pas en charge les frais des élu-es suppléant-es dans les CAP ou les CT.

La direction a ainsi en tête d'empêcher les instances de dialogue social de pouvoir correctement travailler, alors qu'à la DGFIP, nous avons été plus de 80 % à voter lors des dernières élections.

Le règlement intérieur du CTL de la DDFIP15 qui nous est présenté ce 4 avril 2017 s'inscrit dans ce cadre national inacceptable notamment en diminuant de moitié le temps des facilités accordées aux titulaires, suppléant-es et expert-es.

Cette dégradation délibérée du dialogue social va entraîner d'énormes difficultés pour les représentants des personnels à défendre les droits des agents, leurs conditions de vie au travail et les missions.

Ce changement en cours de mandature signifie que c'est bien à l'arbitraire des directeurs locaux que l'administration veut soumettre les agents et leurs représentants !

C'est pourquoi les élus CGT Finances Publiques du Cantal voteront contre ce règlement intérieur et revendiquent :

- **le maintien des droits existants pour le fonctionnement des CAP, CT, CHS ;**
- **et des moyens aux élu-e-s et représentant-e-s des personnels pour accomplir leur mandat et assurer la défense des droits des agents.**